

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de l'A.F.Y.T. à Paris le 23 Juin 2004

Introduction du président

Le président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs pour leur participation, ainsi que le Yacht Club de France pour son accueil.

1 – Approbation des comptes

Les comptes 2003 sont présentés par le trésorier adjoint, ils sont approuvés à l'unanimité à main levée par l'Assemblée. Les principales informations à retenir sont : les recettes (cotisation des membres et certificats de jauge) : + 5070 Euro, les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM ...) : - 4270,01 Euro. Au final, la disponibilité en caisse devient : 659,93 Euro.

La cotisation annuelle, permettant de faire jauger son bateau, est maintenue, pour la première année à 60 Euro, et le renouvellement de cette cotisation annuelle est maintenu à 45 Euro. Les frais associés aux opérations de jauge pour les personnes qui ne sont pas membres actifs sont maintenus à 60 Euro.

Pour faciliter la gestion pratique des comptes, il est décidé de localiser le compte bancaire de l'Association à Saint-Tropez, afin d'en permettre la gestion directe par le trésorier adjoint.

2 – Jauge et rapport moral

Le secrétaire général présente à l'Assemblée les points marquants de l'année écoulée, et en premier lieu le bilan des principaux événements.

La saison 2003 a été marquée par la belle réussite des événements classiques français de Méditerranée, avec un nombre toujours plus important de yachts, dont la qualité et la préparation est augmentée. Les régates se sont bien déroulées dans l'ensemble, avec un nombre d'incident stable, mais il faut rester vigilant afin que les participants ne réduisent pas leurs marges de sécurité, et que l'on améliore la sécurité des conditions de régates.

La jauge a bien fonctionné, elle est reconnue et acceptée par l'ensemble des participants. A noter quelques yachts qui sont dans des « trous de jauge », les principaux posant problème sont : Bona Fide, Phoebus, Marilee et Cholita.

Les relations avec le CIM et ses autres membres sont un peu perturbées par les problèmes rencontrés dans la définition et la sélection de la catégorie Spirit of Tradition. La présidence du CIM est transférée du Yacht Club de Monaco au RANC (Espagne).

Les principaux sujets de réflexion concernant les régates classiques sont :

- **Conditions de régate** : une analyse des conditions de régates a été faite par l'AFYT et des recommandations proposés aux organisateurs et représentants des participants. Cela concerne principalement les conditions de départ des régates, mais aussi les Instructions de Courses, parcours ...
- **Catégories** : en 2003 nous avons fait un essai de regroupement des classiques à safran séparés (d'après 1967), les résultats sont corrects, bien que la taille critique de cette catégorie n'ait pas toujours été atteinte. De même, un essai a été fait concernant les Epoque Marconi « Racing » (métriques, Sharenkreutzer...), qui s'est plutôt bien passé. Les séparations de catégories ont été plus homogènes entre les différents événements. La catégorie Spirit of Tradition pose toujours un problème pour la sélection des participants.
- **Modification des règles de jauge** : les règles de jauge seront modifiées pour l'édition 2005 - 2008, mais les travaux de préparation de ces modifications ont été examinés lors de six réunions de la Commission Technique du CIM. La problématique actuelle réside dans le choix de modifications profondes, avec l'introduction d'évaluation de surface mouillée inspirée de la jauge IOR (défendu par l'AIVE), ou de modifications légères, avec l'ajustement de paramètres en fonction des problèmes rencontrés (défendu par l'AFYT).

4 – Programme 2004

Des projets de nouveaux événements ont été avancés, il est convenu que le calendrier était maintenant saturé (particulièrement en mai/juin et septembre/octobre), et qu'il ne convenait pas de promouvoir de nouveaux événements.

Les organisateurs donnent leurs dates pour 2005, et il est convenu d'organiser une réunion AFYT durant les Voiles de Saint-Tropez, pour figer le calendrier français, et informer nos partenaires du CIM.

(voir en annexe le calendrier mis à jour suite à la réunion du 7 octobre 2004)

5 – Classement annuel AFYT

Il est décidé de mettre en place un classement annuel AFYT basé sur les principes suivants :

- Epreuves retenues : celles citées au calendrier AFYT (voir §4)
- Système de point : Log maxima (qui avait été mis au point pour la Nioulargue, et qui permet de prendre en compte non seulement la place, mais aussi le nombre de participant de chaque catégorie), cela permet d'éviter ou de limiter les pondérations suivant les événements,
- Participation : minimum à trois événements, Classements : Overall + Aurique, Epoque Marconi et Classique facultativement SoT),
- Pas de droit d'inscription,
- Remise des prix au moment du Salon Nautique de Paris (le YCF se propose de l'accueillir).

Il est convenu de faire un rodage informel du système pour la saison en cours (pour voir si le concept tient la route) avant de le lancer officiellement l'année prochaine.

6 – Aide aux restaurations

Cette activité, qui entre dans les objectifs de l'AFYT, n'est pour l'instant que peu développée. Il est décidé de mener une série d'action pour la dynamiser :

- Echange de données techniques : mise à disposition de la documentation des contacts AFYT pour aider les projets en cours ou prévus,
- Conditions de restauration : communiquer les lignes directrices AFYT / CIM sur les conditions de restauration, en particulier en ce qui concerne le respect des origines, les matériaux ... et les éventuels compromis admissibles,
- Chantiers : organiser un retour d'expérience des membres, et favoriser les contacts (listing des chantiers),
- Valorisation des métiers : soutien aux formations de charpentier de marine et aux métiers connexes,
- Soutien aux restaurations : soit avec la participation des membres, soit avec un soutien financier. Pour ce dernier point, une recherche de financements complémentaires sera entreprise, en particulier pour des subventions françaises ou européennes.

Les grandes lignes d'un projet de restauration de six « Dublin Bay OD » (36' sur plan Mylne) est présenté, il permettrait de mettre en oeuvre les artisans et associations de Villefranche permettant de promouvoir les métiers et la pratique de yachts classiques, dans un projet intégré.

7 - Renouvellement du Conseil et élection du bureau

Pour se conformer aux statuts de l'Association, qui prévoit que le Conseil est renouvelé par tiers tous les deux ans, et au tirage au sort effectué lors de l'AG 2002 afin de déterminer les membres sortants (en 2004 : François Carn et Didier Oberthur), il est effectué l'élection des deux nouveaux membres du Conseil et du Bureau.

Les résultats de l'élection des deux membres du conseil à pourvoir sont :

Francois Carn et Jean-Francois Bréhard élus à l'unanimité à main levée par l'Assemblée.

La composition du Conseil et du Bureau devient :

Président : Francois Carn

1er vice président : Pierre-Paul Heckly

2ème vice président : Philippe Menhinick

Secrétaire Général : Renaud Godard

Trésorier : Jean-Francois Bréhard

Trésorier adjoint : Roger Gibert

Didier Oberthur, qui ne se représentait pas, est remercié pour tout le travail effectué en tant que trésorier ces dernières années.

L'assemblée est close à 19h30.